



Date de la convocation : 6 mars 2023

Étaient présents : Monsieur CROTEAU Régis Maire, M. FURON Jean-Marc, Mme MONTMORENCY Patricia et M. GUILLEMETTE Olivier Adjoints au Maire, et Mmes et Mrs CHOPIN Élodie, ENAULT Alexandra, LEGRIGEIS Céline, MICHELLAND Pierre et MILLE Didier

Était absent excusé : M. VANDERMERSCH Thomas

Étaient absents représentés : Mme BUREL Stéphanie représenté par Mme MONTMORENCY Patricia, M. ENOUF Guy représenté par M. MICHELLAND Pierre, Mme RAULINE Alexandra représentée par M. GUILLEMETTE Olivier, Mme TIZON Sophie représentée par M. MILLE Didier et M. VERNHET Guy représenté par M. FURON Jean-Marc

Madame CHOPIN Elodie a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

1)° Vote des comptes de gestion 2022

Le Conseil municipal a voté à l'unanimité les comptes de gestion « commune », « assainissement » et « lotissement de la Vallée » du receveur municipal identiques aux comptes administratifs du Maire.

2)° Vote des comptes administratifs 2022

Le Conseil municipal a voté à l'unanimité les comptes administratifs 2022 faisant apparaître les résultats cumulés au 31 décembre 2022 suivants :

Commune : 967 792.97 €

Assainissement : 240 918.97 €

Lotissement de la Vallée : 89 978.77 €

3)° Affectation du résultat

Suite au vote du compte administratif, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité d'affecter à l'article 1068 du budget prévisionnel 2023 « commune » la somme de 10 548.41 €.

4)° Vote des taux d'imposition 2023

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition, à savoir :

Taxe foncière (bâti) : 27.75%

Taxe foncière (non bâti) : 18.49%

5°) Attribution des subventions aux associations locales

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité d'attribuer des subventions aux associations locales pour un montant total de 8 455.00 €.

6°) Tarifs communaux 2024

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité les tarifs communaux 2024.

7°) Contrat de nettoyage des vitres

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de renouveler le contrat de l'entreprise ALTALYS pour le nettoyage des vitres de la mairie, de la salle polyvalente et du cabinet médical (ex-bureau de Poste) pour un coût annuel de 1 743.60 € TTC.

8°) Convention mise à disposition d'un agent d'entretien CLEOS

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de conventionner avec l'ESAT CLEOS rattaché à l'association APAJH d'Ifs pour la mise à disposition d'un agent d'entretien des espaces verts du 3 avril au 28 juillet 2023 pour un coût total de 5 121.00 €.

Le Maire
Régis CROTEAU

